



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Bilan annuel de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne

Bilan de l'animation 2019-2020



ZPS des Gorges de la Dordogne
(FR7412001)

REFERENCE DU DOCUMENT

DE PIERI A-S., VIRONDEAU A., ANDRE M., DELEULE M. & LYON T. 2020. Animation du DOCOB du site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne : bilan de l'animation 2019-2020. 38 pp.

REDACTION ET VALIDATION

Objet	Personnes
Rédaction et relecture	Anne-Sophie DE PIERI, chargée de missions Natura 2000 (LPO Auvergne-Rhône-Alpes) Anthony VIRONDEAU, chargé de missions Natura 2000 (LPO Limousin) Mathieu ANDRE, chargé de missions Natura 2000 (LPO Limousin) Margot DELEULE, chargé de missions Natura 2000 (LPO Auvergne-Rhône-Alpes) Typhaine LYON, chargé de missions Natura 2000 (LPO Auvergne-Rhône-Alpes)

STRUCTURES

LPO Auvergne-Rhône-Alpes

Adresse : 2bis rue du Clos Perret

63 100 Clermont-Ferrand

Tél : 04.73.36.00.02 / 06.80.72.15.12

Email : anne-sophie.depieri@lpo.fr

LPO Limousin

Adresse : ZA du Moulin Cheyroux

87 700 Aixe-sur-Vienne

Tel : 05.55.32.20.23 / 07.81.59.04.72

Email : anthony.virondeau@lpo.fr

CREDITS PHOTO

Page de garde : Anne-Sophie DE PIERI et Romain RIOLS

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
1. Le DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	5
2. L'animation	5
3. Rappel des enjeux et des objectifs du docob	5
4. Missions de la structure animatrice	6
GESTION DES ESPACES ET DES ESPECES	7
1. Animation des contrats Natura 2000	7
1.1. Corrèze	7
1.2. Cantal et Puy-de-Dôme	8
1.2.1. Les forêts de pente	8
1.2.2. Groupement forestier	9
1.2.3. Les landes	9
1.2.4. Contrat pour création d'une mare à Beaulieu	9
1.2.5. Prise de contacts avec EDF	10
1.3. Bilans	10
2. Accompagnement des PAEC	11
3. Animation de la charte Natura 2000	11
4. aire de nourrissage du Milan royal	11
5. Animation foncière	12
6. Projet ELEVE : Elevage Vétérinaire Environnement - Maîtrise du parasitisme des troupeaux en respectant l'environnement	12
AMELIORATION DES CONNAISSANCES	13
1. Mise à jour du DOCOB ET DU FSD	13
2. Suivi scientifique	13
2.1. Suivi des espèces à enjeux	13
2.2. Suivi des autres espèces	14
COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION	15
1. Mise à jour des outils de communication	15
1.1. Création / mise à jour d'outils de communication, media	15
1.1.1. Site web	15
1.1.2. Conception d'un guide des usagers au format vidéo	16
1.1.3. Diffusion du set de table	16
1.2. Organisation de réunions d'information ou de manifestations	17
2. Prises de contacts avec des partenaires potentiels	18
3. participation à des manifestations ou réunions sur le territoire	18
4. Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	18

5. Sorties « nature » de sensibilisation	19
GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	20
1. Réunion des services de l'état	20
2. Mise à jour de l'outil SIN 2	20
3. Bilan annuel	20
ASSISTANCE AU DISPOSITIF D'EVALUATION D'INCIDENCES	21
1. Puy-de-Dôme et Cantal (Auvergne)	21
2. Corrèze (nouvelle aquitaine)	21
CONCLUSION	25
ANNEXES	26

PREAMBULE

1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne se situe dans la partie amont de cette rivière au patrimoine naturel et culturel bien connu. Il s'étend sur près de 46 000 hectares répartis sur trois départements : le Cantal, la Corrèze et le Puy-de-Dôme, et deux régions administratives, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle Aquitaine. Il concerne 63 communes. A vol d'oiseau, près de 80 kilomètres séparent les communes de Saint-Sauves-d'Auvergne (63) et d'Argentat (19), de l'extrémité nord-est à l'extrémité sud-ouest de la zone. Elle est constituée des gorges de la Dordogne et d'une partie de ses affluents, tels que le Chavanon, l'Auze et la Maronne. Elle inclut également une partie des plateaux environnants, formant un ensemble écologique cohérent comprenant espaces agricoles et forestiers, milieux ouverts et forêts de pente, zone de chasse et zone de nidification des espèces d'oiseaux patrimoniales. Les gorges, très encaissées, sont couvertes de forêts de feuillus. Elles constituent un patrimoine naturel et paysager remarquable, hautement symbolique de ce territoire.

2. L'ANIMATION

La structure porteuse est l'Etat, la présidence est assurée par le Sous-Préfet d'Ussel (19). L'animation est déléguée au groupement LPO délégation territoriale Limousin et LPO Auvergne-Rhône-Alpes (Aura), anciennement SEPOL et LPO Auvergne, depuis 2012. A ce jour trois comités de pilotage ont eu lieu en décembre 2013, janvier 2016 et mars 2018.

3. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB

L'enjeu le plus fort est la présence des forêts de feuillus des pentes de la Dordogne. Un enjeu fort est l'existence, sur les plateaux bordant les gorges, d'une agriculture basée sur l'élevage et, dans une moindre mesure, la polyculture, agriculture peu intensive pour l'instant. Un enjeu fort est lié à la présence de landes, habitat peu représenté mais abritant des espèces rares et en déclin. Un enjeu considéré comme moyen concerne les milieux rocheux, où des dérangements peuvent intervenir mais qui, pour l'instant, ne sont pas soumis à des pressions excessives de type fréquentation. Un dernier enjeu, transversal, concerne tous les milieux et l'intégralité du site, et correspond à tous les projets d'aménagements ou manifestations dérangeantes pour les espèces, telles les lignes électriques.

Objectifs du Docob :

- ✓ **Intégrer les besoins écologiques de l'avifaune d'intérêt communautaire dans l'activité sylvicole**
- ✓ **Accompagner et valoriser une agriculture respectueuse de l'environnement**
- ✓ **Maintenir et restaurer des zones de landes par un retour de certaines activités humaines**
- ✓ **Intégrer les besoins écologiques de l'avifaune d'intérêt communautaire dans l'aménagement du territoire**
- ✓ *Porter à connaissance les informations du site Natura 2000 aux usagers*

- ✓ *Valoriser le patrimoine naturel souvent méconnu et porter à connaissance les pratiques respectueuses de ce patrimoine*
- ✓ *Améliorer les connaissances du site*
- ✓ *Suivre, évaluer le déroulement du Docob*
- ✓ *Veiller à une bonne conduite des actions du Docob*

4. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

La structure animatrice est chargée de :

- ✓ promouvoir le DOCOB et les outils contractuels ;
- ✓ rechercher des signataires potentiels de contrats ;
- ✓ animation de la charte ;
- ✓ suivi des zones et espèces à enjeux ;
- ✓ assistance technique aux services de l'Etat pour les études d'incidences N2000 ;
- ✓ sensibilisation et communication sur le site ;
- ✓ participation à la réunion annuelle du comité de pilotage pour présenter les résultats des actions menées et valider celles à venir ;
- ✓ établissement d'un rapport annuel d'activités en s'appuyant sur les indicateurs de suivi de SUDOCO ;
- ✓ mise à jour de l'outil informatique SUDOCO ;
- ✓ diminuer les impacts néfastes sur les rapaces dans le cadre de programme de lutte ou piégeage contre les espèces indésirables.

1. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

1.1. Corrèze

En Corrèze, deux projets de contrats ont été déposés en début d'année 2020, l'un pour un contrat bois sénescents sur la commune de Saint-Merd-de-Lapleau, l'autre pour un contrat d'entretien de mare à Sérandon (mare en cours de comblement). Les pré-projets qui ont été déposés sont présentés dans les annexes 1 à 3. Les deux secteurs concernés sont des espaces à forts enjeux de la zone Natura 2000. Les deux types de contrats envisagés sont par ailleurs particulièrement pertinents au regard des enjeux de la ZPS des Gorges de la Dordogne.

Le projet de contrat bois sénescents concerne des parcelles de feuillus situées dans les gorges du ruisseau de Saint-Merd (à proximité de la Dordogne), dont le propriétaire est le groupement forestier Avenir Forêt. Ce groupement avait déjà fait l'objet d'une rencontre sur le terrain en décembre 2017 sur un autre secteur de la ZPS. Dans le cas présent, le repérage et le marquage des arbres éligibles a été réalisé par le groupement forestier à l'automne 2019. Ce projet de contrat a été dans un premier temps refusé par la DREAL Nouvelle Aquitaine, en raison de la forte pente rendant l'exploitation sylvicole difficile et coûteuse. Toutefois, les parcelles proposées étaient desservies par un chemin d'accès. Suite à échanges avec les services de la DREAL, le projet a été corrigé et une seconde version envoyée aux services de la DREAL en avril dernier, avec une sélection des parcelles les plus accessibles et à pente modérée.

Le projet de contrat entretien de mare concerne la mare d'un particulier, située dans une prairie agricole à proximité de boisements à forts enjeux, sur la commune de Sérandon. Une rencontre entre le propriétaire et l'animateur a eu lieu le 25 juin 2019. La visite de la mare et de parcelles forestières situées sur la même commune a alors été réalisée. Ce propriétaire est également intéressé par des contrats bois sénescents pour ses parcelles forestières. Le projet d'entretien de la mare a été accepté par la DREAL Nouvelle Aquitaine.



Figure 1 : Mare à Sérandon faisant l'objet d'un projet de contrat d'entretien (A. VIRONDEAU)

1.2. Cantal et Puy-de-Dôme

En Auvergne, dans la continuité du travail réalisé en 2018 et début 2019, les efforts de contractualisation se sont principalement portés cette année sur les zones ayant un intérêt pour les rapaces forestiers de la Directive Oiseaux : les forêts de pente comme site de reproduction et les landes comme zones de chasse.

1.2.1. *Les forêts de pente*

Dans la continuité des visites réalisées sur l'animation 2018-2019, l'été 2019 a permis de rencontrer les trois derniers propriétaires contactés début 2018 et qui avait répondu favorablement à notre courrier. Là encore, les propriétaires se sont montrés particulièrement intéressés par l'outil de contrat Natura 2000 forestier dans le but de maintenir des boisements sénescents. Encore une fois, l'ensemble des parcelles ont fait l'objet d'une visite mais les résultats ont confirmé les premières impressions de l'année dernière. Il s'avère cependant que malgré la bonne volonté des propriétaires, aucune parcelle n'est parvenue à satisfaire l'ensemble des critères permettant de mettre en place ledit contrat. Certaines parcelles dans les forêts de bas de pentes ne remplissent pas la condition principale d'accessibilité pour la mise en place de ce contrat. Mais au final, c'est principalement la taille de ces parcelles qui a été un frein à la signature de ceux-ci. En effet de nombreuses parcelles, par leur taille et la nature des arbres qu'elles contiennent, n'auraient pu excéder un contrat de 2 000€. Au vu du temps d'instruction pour ce genre de dossiers, que ce soit pour les animateurs ou les services de l'Etat, ces contrats n'ont pas été retenus.

1.2.2. *Groupement forestier*

Dans le cadre d'une évaluation d'incidence sur un PSG (Plan Simple de Gestion) sur 15 ans concernant une soixantaine d'hectares de forêts au sein du site Natura 2000, nous avons pris contact avec les propriétaires afin de leur proposer certains outils de contractualisation. Le temps prévu pour cette action a été pris sur les actions qui n'ont pas pu être réalisées en mars, avril et mai 2020 à la suite de la pandémie liée à la circulation du virus COVID-19 (notamment les actions de communications). Plusieurs contacts téléphoniques ont été pris pendant le confinement avec les différents propriétaires du groupement forestier pour leur expliquer la démarche et quelques outils de contractualisation. Il a été convenu que plusieurs rencontres seraient organisées sur le terrain afin de discuter de vive voix des différentes possibilités en fonctions de la nature et de l'état des peuplements de chaque parcelle. Afin de respecter les mesures en vigueur, ces rencontres seront organisées à la fin du confinement dans le courant du mois de juin. Pour respecter les mesures du gouvernement et continuer à lutter contre la propagation du virus, il a été décidé que les propriétaires seraient rencontrés par petits groupes correspondant à la même cellule familiale. Les gestes barrières seront respectés et des masques, fournis par la LPO si les propriétaires n'en possèdent pas, seront portés tout au long de la visite. Afin de préparer au mieux cette rencontre, l'animateur fera également plusieurs visites de repérage afin d'évaluer le potentiel écologique et les espèces de la Directives Oiseaux qui utilisent les parcelles concernées. Le tout dans le but de proposer aux propriétaires les meilleurs outils possibles.

1.2.3. *Les landes*

Les prospections commencées au printemps 2019 se sont poursuivies tout au long de l'été 2019 pour réussir à couvrir l'ensemble des 52 zones intéressantes qui avaient été identifiées comme pouvant représenter un intérêt pour la mise en œuvre de contrat ni-ni sur les landes.

Un rapport détaillant l'ensemble des résultats de cette recherche a été rédigé. Les propriétaires des parcelles intéressantes ont été recherchés puis contactés via un courrier. Au moment de la rédaction de ce bilan en mai 2020, nous n'avons reçu aucune réponse. Il est cependant possible que la période de confinement lié au COVID 19 n'ait pas favorisé les réponses à notre demande (absence du domicile où le courrier a été envoyé, pas une priorité dans l'esprit des propriétaires face à une pandémie mondiale, etc.). Il a été décidé qu'un courrier de rappel serait envoyé au cours de l'automne 2020, période que nous espérons plus propice à la prise en compte de notre demande.

1.2.4. *Contrat pour création d'une mare à Beaulieu*

Le contrat porté par M. HUSSER à Beaulieu pour la création de mare et qui a été déposé début 2016, n'a pas été mis en œuvre au cours de l'hiver 2019-2020 car l'outil de paiement des contrats OSIRIS n'est toujours pas opérationnel et ce particulier ne peut avancer les frais engagés sur une longue période. Un second problème a été soulevé. A l'époque de la signature du contrat, il n'était pas mentionné que le particulier devait avancer la somme du contrat avant de se faire rembourser. M. Husser nous a en effet signalé début 2020, qu'il ne pouvait avancer les 5 200€ du contrat. Une étude de solution avec la DDT de la Corrèze qui gère ce dossier est en cours.

1.2.5. *Prise de contacts avec EDF*

Suite à plusieurs réunions en 2018 et 2019, nous avons visité l'ensemble des parcelles appartenant à EDF sur le site Natura 2000 et avons rédigé une note leur détaillant les différents outils que l'on pouvait mettre en place. La note complète leur a été transmise en mars 2020 et est jointe au présent rapport.

1.3. Bilans

Après plusieurs années de promotion des différents contrats sur le site, les animateurs font le constat de la difficulté de mise en œuvre sur ce territoire. De manière générale, sur le territoire des Gorges de la Dordogne, l'une des problématiques concernant la mise en place de contrats Natura 2000 reste le morcelage parcellaire. En effet les propriétaires (hors agriculteurs et exploitants forestiers) sont souvent propriétaires de peu de parcelles et/ou de parcelles de petite taille, ce qui limite les possibilités de contrats. Pour de nombreuses parcelles, le nombre de propriétaire est important et souvent issu de lègues successifs avec de nombreux propriétaires n'habitant pas la région et/ou ne connaissant pas réellement leurs parcelles. L'ensemble de ces critères tend à complexifier le dépôt de contrats forestiers dans l'objectif de maintenir des boisements forestiers. Pour les autres contrats, c'est la condition de devoir avancer l'argent avant un remboursement (dont le délai peut-être assez long) qui freine cette mise en œuvre et la rend même impossible pour les particuliers.

2. ACCOMPAGNEMENT DES PAEC

Au cours de l'animation 2019-2020, aucune action n'était prévue et n'a été réalisée côté auvergnat. Sur la partie corrèzienne, la LPO Limousin poursuit les tentatives de mise en place de MAEc en lien avec le PAEc du PNR Millevaches, sur la partie nord de la ZPS : communes d'Aix, Saint-Etiennes-aux-Clos, Merlines, Monestier-Merlines et Confolent Port-Dieu. Pour l'instant, aucun exploitant n'a souhaité donner suite. Dans la continuité du travail réalisé l'année précédente, les efforts d'animation se sont donc portés sur l'organisation d'une nouvelle journée de formation pratique sur la gestion des haies le 1^{er} octobre 2019, présentée dans ce rapport.

3. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

Cette année d'animation a été marquée par la contractualisation de deux nouvelles chartes Natura 2000 côté auvergnat :

- Sur la commune d'Arches pour une parcelle de 0,7 hectare. Cette charte fait suite aux contacts engagés avec les propriétaires forestiers début 2018.
- Sur sept communes du Puy-de-Dôme et du Cantal où l'ONF est gestionnaire des parcelles de l'Etat pour une surface de plus de 665 ha.

En Corrèze, l'année d'animation a vu la finalisation de la signature d'une charte Natura 2000 pour des parcelles du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN NA, anciennement CEN Limousin). Au total, 44 parcelles sont concernées pour une surface de 73,7 hectares sur les communes de Saint-Cirgues-la-Loutre et de Saint-Geniez-ô-Merle, dans le secteur des gorges de la Maronne (Xaintrie).

4. AIRE DE NOURRISSAGE DU MILAN ROYAL

L'aire de nourrissage réalisée par la LPO Limousin s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) milan royal et de l'animation de la zone Natura 2000 (aire située dans la ZPS). Elle est localisée sur la commune de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle, au lieu-dit Les Rochers. Elle est constituée d'une plateforme surélevée pour le dépôt de découpe de boucherie, d'une clôture grillage avec clôture électrique, et d'un observatoire pouvant accueillir 5 à 8 personnes. Les règles en vigueur sont respectées. Un panneau d'information est situé sur la place du village. La mise en fonctionnement a eu lieu le 3 février 2017. La placette est alimentée en période hivernale, lorsque les ressources alimentaires sont limitées pour les milans royaux. Elle a permis la fixation d'un dortoir hivernal de milans royaux à proximité, constitué d'une vingtaine d'individus. Aucune opération relative à la placette n'a été menée lors de l'année 2019-2020 d'animation Natura 2000, la gestion courante s'inscrivant dans le cadre du PNA milan royal.

5. ANIMATION FONCIERE

Les contacts entre la LPO Limousin et le CEN Nouvelle Aquitaine se poursuivent. La politique d'acquisition foncière du CEN NA est toujours très dynamique sur la ZPS des Gorges de la Dordogne. La LPO Limousin poursuit son rôle de relai de l'information concernant les zones à enjeux (connaissances naturalistes) mais aussi avec les propriétaires intéressés par la vente de leurs parcelles. Par ailleurs, la collaboration entre les deux structures concerne également sur le projet de Réserve Naturelle Régionale dans les gorges de la Maronne, sur le secteur des Tours de Merle, porté par le CEN NA. La LPO Limousin joue un rôle de relai de l'information concernant les zones à enjeux (connaissances naturalistes) mais aussi les propriétaires intéressés par la vente de leurs parcelles.

Les contacts de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes avec le CEN Auvergne et le Conservatoire du littoral se sont poursuivis cette année. Ils ont été particulièrement nombreux du fait des courriers envoyé début 2018 et du nombre important de propriétaires soit qui souhaitent vendre des parcelles dans le périmètre de préemption du Conservatoire du littoral au titre du Lac de Bort-les-Orgues, soit qui souhaitent vendre des parcelles forestières pouvant rentrer dans le programme d'acquisition des vieilles forêts du CEN.

Le dialogue avec la Conservatoire s'est poursuivi notamment pour aborder les grandes orientations de gestion des parcelles acquises et veiller à ce qu'elles soient compatibles avec les enjeux et objectifs porté par la politique Natura 2000. Lorsqu'un nombre important de parcelles auront été acheté, un comité de gestion, regroupant l'ONF, les animateur Natura 2000 et des représentants de l'Etat et des citoyens sera formé pour décider collectivement de l'avenir de ces parcelles. Dans l'attente, elles sont laissées en libre évolution sans intervention humaine ce qui est en accord avec les objectifs portés par le site.

6. PROJET ELEVE : ELEVAGE VETERINAIRE ENVIRONNEMENT - MAITRISE DU PARASITISME DES TROUPEAUX EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT

L'année 2019 a été marquée par l'accompagnement des éleveurs par les animateurs Natura 2000 et les vétérinaires dans la gestion de leur exploitation en termes de parasitisme, par rapport au diagnostic réalisé en 2018. Le bilan complet des actions menées entre 2017 et 2019 a été rédigé fin 2019 et est joint à ce rapport.

AMELIORATION DES CONNAISSANCES

1. MISE A JOUR DU DOCOB ET DU FSD

Le Docob et le FSD n'ont pas nécessité de mise à jour sur la période 2019-2020. L'acquisition continue de connaissances à travers le suivi scientifique est le socle des futures mises à jour.

2. SUIVI SCIENTIFIQUE

2.1. Suivi des espèces à enjeux

Le suivi scientifique est une action très importante dans l'animation du Docob. Avant tout, il constitue une veille sur les espèces à enjeux. Mais il permet également de bien identifier les espaces à enjeux, démarche essentielle dans l'animation d'une zone Natura 2000 aussi étendue (80 kilomètres de long). Enfin, il sert de base aux informations et avis transmis par les structures animatrices dans leur mission d'assistance et de conseils dans le cadre de projets sur le site (évaluation d'incidences Natura 2000 en particulier).

Le calendrier du suivi ornithologique de la ZPS est calqué sur la reproduction des espèces, qui débute pour l'essentiel en mars et se termine en septembre. Le temps de traitement et de synthèse des données conduit à une disponibilité des résultats en fin d'année. Le bilan présente donc les résultats de la saison de reproduction 2019. La méthode et les résultats font toutefois l'objet d'un rappel dans les paragraphes suivants.



Figure 2 : ZPS à Saint-Martin-la-Méanne – LPO Limousin : A. Virondeau

Comme les années précédentes, les prospections de terrain menées en 2019 ont porté sur les espèces aux enjeux les plus forts, et particulièrement sur l'aigle botté. Le milan royal dispose déjà d'un suivi sur une zone échantillon des gorges de la Dordogne dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan National d'Actions, en Corrèze et dans le Cantal. Par ailleurs, cette espèce se reproduit précocement, ce qui implique que des

prospections spécifiques au milan royal ne permettent pas d’obtenir de bonnes informations sur l’aigle botté et le circaète. Le suivi de l’aigle botté permet d’obtenir aussi des résultats sur le circaète et secondairement sur le milan royal, espèce pour laquelle s’ajoutent les données du plan d’action régional. La zone à prospecter étant immense, les secteurs sont répartis entre la LPO Auvergne et la LPO Limousin. La LPO Auvergne couvre le nord de la ZPS et la LPO Limousin le sud, l’objectif étant de se rejoindre au centre de la ZPS. Cependant, certains secteurs ne peuvent être inventoriés faute de temps : gorges du Chavanon, de l’Auze et de la Maronne, affluents de la ZPS. L’approche développée est de suivre les mêmes secteurs année après année, afin de pouvoir suivre l’évolution. Les résultats du suivi 2019 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous, en nombre de territoires occupés.

Nb de territoires occupés	Aigle botté	Milan royal	Circaète
Cantal	4	5	1
Corrèze	15	11	2
Puy-de-Dôme	5	5	2
Total	24	21	5

Tableau 1 : nombre de territoires occupés par espèces à très fort enjeu

La reproduction de l’avifaune dépend de nombreux facteurs dont certains sont aléatoires. Lors du contrôle d’une aire d’aigle botté le 16 juillet 2019, la chute du nid est constatée, et un œuf d’aigle botté brisé est découvert au sol. L’arbre porteur du nid est un hêtre, essence au tronc lisse qui favorise la chute des nids (NORE T., com. pers.). Cette chute est probablement intervenue à cause de vents violents, une tempête inhabituelle étant intervenue le 7 juin, justement en pleine période de couvaison.

2.2. Suivi des autres espèces

Les bases de données de la LPO Auvergne et de la SEPOL permettent de récolter les données des autres espèces d’intérêt européen de la zone Natura 2000, qu’elles soient issues des prospections menées dans le cadre de Natura 2000 (rapaces forestiers) ou dans un autre cadre. Des projets de synthèse de ces données sont en cours. Toutefois le temps d’animation disponible n’a pas permis de finaliser de synthèse sur ces autres espèces au cours de l’année écoulée, d’autres missions d’animation ayant été jugées prioritaires.

La LPO a monté un projet de suivi des colonies de reproduction des Ardéidés dans les zones Natura 2000 de Nouvelle Aquitaine. Ce projet s’inscrivait dans l’appel à projets de suivis scientifiques dans les zones Natura 2000 lancée par la DREAL NA en 2019. La famille des Ardéidés regroupe diverses espèces de hérons, dont la plupart sont inscrites à l’annexe 1 de la Directive Oiseaux. La ZPS des Gorges de la Dordogne compte plusieurs colonies de hérons, a priori occupées uniquement par le héron cendré, qui n’est pas une espèce inscrite à l’annexe 1 de la Directive Oiseaux, mais qui figure comme espèce à enjeu en tant qu’espèce migratrice selon le Formulaire Standard de Données de la ZPS. Bien que la DREAL ait souligné la qualité de ce projet de suivi, ce dernier n’a pas été retenu pour des raisons budgétaires (de nombreux suivis ayant été proposés sur le territoire néo-aquitain).

COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION

1. MISE A JOUR DES OUTILS DE COMMUNICATION

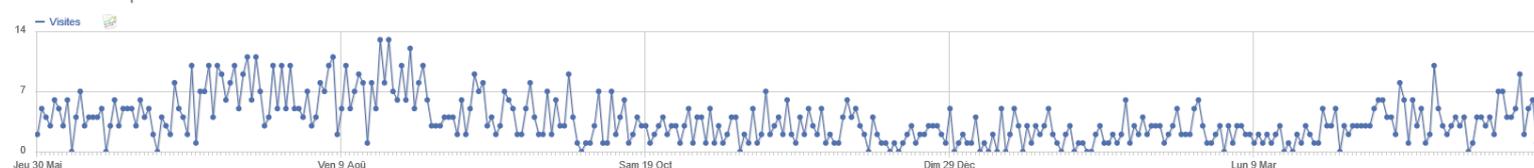
1.1. Création / mise à jour d'outils de communication, media

1.1.1. Site web

Le site web de la plateforme de l'ATEN gorgesdeladordogne.n2000.fr a été mis à jour régulièrement. Quatre actualités ont été publiées au cours de l'année (mai 2018 à juin 2019). Il y a eu 1 289 visites et 263 téléchargements de documents sur la période 2019-2020. A noter que ces chiffres sont légèrement sous-estimés car calculés mi-mai 2020 pour une fin d'animation en juillet.

Figure 3 : Evolution du nombre de visite journalières

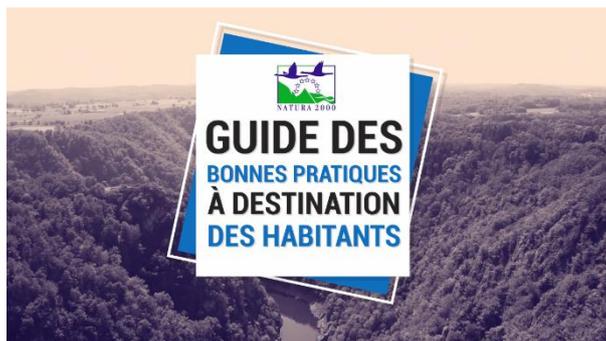
Évolution sur la période



1.1.2. Conception d'un guide des usagers au format vidéo

Suite à la sélection d'un prestataire début 2019, l'année s'est poursuivie par son accompagnement sur le site Natura 2000 afin de réaliser les prises de vue photos, vidéo et en drone du site pour un meilleur rendu. Nous avons réalisé plusieurs sorties et séances de tournage afin de mettre en mouvement les situations décrites dans les vidéos (rédaction des textes et création des story board réalisées sur l'animation des années précédentes). En mai 2020, la vidéo concernant les habitants est terminée. Celle sur les activités de randonnées douce est en cours de validation. Celle sur les randonnées motorisées est en cours d'élaboration. Ces trois vidéos seront finalisées pour la fin de l'animation prévue en juillet 2020.

Il a été convenu avec les différents partenaires que ces vidéos seraient disponibles sous la forme d'une mini-série après avoir réalisé une vidéo présentant le dispositif Natura 2000 en lui-même. Cette campagne de diffusion et la dernière vidéo seront réalisées sur la prochaine année d'animation.



Budget des 4 vidéos : 8 695€. Ce budget est partagé entre les trois structures animatrices (LPO limousin, LPO Auvergne-Rhône-Alpes, communauté de communes de Pierrefort-Neuvéglise. Soit un budget de 5 796,66€ sur les animations du site ZPS des Gorges de la Dordogne.

Sur l'animation 2019-2020, le second versement de 2 898.33€ sera effectué au prestataire dès la livraison des vidéos.

1.1.3. Diffusion du set de table

Cette année, cette action a dû être annulée à la dernière minute en raison de la pandémie du COVID-19. En effet, du fait de la fermeture des restaurants, et le modèle même de distribution n'étant pas compatible avec les préconisations sanitaires du gouvernement, nous avons annulé la distribution du set de table. Mi-mai 2020, au moment de la rédaction de ce bilan, l'ouverture des restaurants au sein du site reste interdite. En fonction de l'évolution de la pandémie, des préconisations gouvernementales et des possibilités de réouverture de ces structures, les animateurs du site s'adapteront pour poursuivre cette action au mieux. Dans l'attente, les jours alloués à cette action ont été reportés sur l'accompagnement du groupement forestier du Puy-de-Dôme (cf. paragraphe 1.2).

1.2. Organisation de réunions d'information ou de manifestations

Devant le succès de notre animation du début de l'année, nous avons réitéré la formation haie au lycée de Neuvic. Le 1^{er} octobre 2019, une nouvelle formation a été réalisée au lycée de Neuvic à destination des agriculteurs et des élèves de BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN). Une plus large communication avait été réalisée pour cette formation qui a rassemblé 98 personnes :



- 2 promotions de BTS GPN première année (et leurs enseignants)
- 20 personnes extérieures au lycée
- 3 représentants de la Chambre d'agriculture de la Corrèze
- 1 représentant de la Fédération de chasse de la Corrèze
- 1 représentant de l'Afoxa (forestiers de Xaintrie)
- 4 agriculteurs : M. Joël Turc (Latronche, en Natura 2000), M. Jean-Claude Privat (Montaignac-Saint-Hippolyte, hors Natura 2000), M. Laussine (Liginiac, hors Natura 2000), et 1 agriculteur anonyme (ne souhaite pas communiquer son nom).
- 1 employé communal de la commune de Latronche (ZPS)
- 2 particuliers propriétaires de jardins et adhérents LPO (Bagnols, 63).

Cette prestation a été réalisée par l'association Mission Haie Auvergne. Elle s'est déroulée en deux temps. Une première partie en salle a permis la présentation du rôle et des avantages agroécologiques de la haie d'une



part, puis le traitement de la ressource en bois qu'elle pouvait constituer et ses multiples valorisations possibles (agricoles, financières...). Dans un second temps, une démonstration d'entretien de haies de haut jet avec production de plaquettes a été réalisée sur une parcelle du lycée agricole par l'entreprise ETFROLLIN. Cette formation a été préparée et financée dans le cadre de l'animation Natura 2000, inclus les prestations pour un montant de 2 130€.

2. PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS

Les contacts avec les structures partenaires se sont poursuivies. Ces structures sont notamment EDF, RTE et GDF Suez, qui exploitent l'énergie générée par les barrages hydro-électriques situés dans la ZPS. La LPO Limousin a ainsi répondu à l'invitation d'EDF pour la réunion de bilan annuel de l'activité des barrages de la Dordogne, le 13 février 2020 au barrage du Chastang (19). Il s'agit également du lycée agricole (LEGTA) de Neuvic, où s'est déroulée la formation haies le 1^{er} octobre 2019, en présence notamment d'une centaine d'étudiants. Des contacts réguliers ont également eu lieu avec les services de l'ONF.

3. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE

En Corrèze, des sujets initiés lors de la précédente année d'animation ont de nouveau mobilisé la LPO Limousin. Il s'agit dans un premier temps du projet de spectacle de sons et lumière aux Tours de Merle, sur la commune de Saint-Geniez-ô-Merle, au sein des gorges de la Maronne dans la ZPS. Une nouvelle réunion visant à aborder les enjeux et les sensibilités environnementales s'est tenue le 10 juin 2019 sur la commune. Ce projet n'a pas abouti à notre connaissance.

Sur le même secteur des gorges de la Maronne, le CEN NA porte un projet de Réserve Naturelle Régionale (RNR) très positif et très complémentaire du travail mené sur la ZPS en termes de conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt européen. La LPO Limousin a de nouveau participé à une réunion de travail sur la création de cette RNR le 15 janvier 2020.

4. PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE

La LPO Limousin a participé le 1^{er} juin 2019 aux secondes rencontres nationales du réseau aigle botté, organisées par la LPO France et qui se déroulaient dans l'Aude à Carcassonne. Ce réseau rassemble les ornithologues spécialistes et les gestionnaires d'espaces naturels concernés par l'étude et la conservation de l'aigle botté en France (associations naturalistes dont la LPO, ONF, etc.). Ces rencontres font suite aux toutes premières, organisées en 2012 à Neuvic (19), à proximité immédiate de la ZPS. Deux présentations ont ainsi concerné la ZPS des Gorges de la Dordogne. La première portait sur un état des lieux de la population limousine d'aigle botté, dont la ZPS constitue le bastion. La seconde concernait les actions de conservation de l'espèce menée en Limousin, faisant suite aux études initiées par la SEPOL à l'époque, et s'inscrivant dans le cadre de l'animation Natura 2000 de la ZPS et dans le cadre de la politique d'acquisition foncière sur ce

territoire du CEN Nouvelle Aquitaine. Une synthèse de ces rencontres doit prochainement être publiée.

La LPO Auvergne-Rhône-Alpes a participé à la journée des animateurs Natura 2000 du Puy-de-Dôme qui s'est tenue le 25 juin 2019. De nombreux sujets d'actualité ont été abordés et notamment le paiement prochainement possible des contrats déjà acceptés, la nouvelle programmation des contrats à partir de 2021 et les difficultés rencontrées par les animateurs à promouvoir ces outils en fonction des territoires.

5. SORTIES « NATURE » DE SENSIBILISATION

Cette année, cette action a dû être annulée à la dernière minute en raison de la pandémie du COVID-19. En effet habituellement les sorties scolaires et grand public sont organisées entre mars et juillet, période la plus favorable à l'observation de la nature et des espèces protégées. Bien que toute la période de préparation ait été réalisée : repérage sur le terrain, contacts avec les écoles, communication sur les sorties grand-public ; elles ont toutes été annulées. A l'échelle du territoire national et de l'ensemble de son réseau, la LPO a décidé de ne pas reprendre les animations scolaires lors de la rentrée mi-mai et d'annuler les sorties grand-public, conformément aux recommandations des services de l'Etat. Les jours restant alloués à cette action ont été reporté sur l'accompagnement du groupement forestier du Puy-de-Dôme (*cf.* paragraphe 1.2).

1. REUNION DES SERVICES DE L'ETAT

Un comité de pilotage était initialement prévu lors de l'hiver 2019-2020. Plusieurs contraintes indépendantes des structures animatrices en ont reporté la tenue. Dans un premier temps, ce sont les périodes de réserves électorales, cumulées à l'échelle de trois départements (dès janvier dans le Puy-de-Dôme) qui ont engendré puis un premier report. Puis la catastrophe sanitaire du Covid-19 a empêché tout report au printemps 2020.

En Corrèze, la LPO Limousin a accompagné des agents de la DDT Corrèze pour une visite sur le terrain de certains secteurs à enjeux de la ZPS des Gorges de la Dordogne, le 3 juillet 2019, à la demande des services de l'état. La LPO Limousin a également représenté la zone Natura 2000 ZPS des Gorges de la Dordogne à la journée de rencontre annuelle des animateurs Natura 2000 du territoire limousin, le 19 novembre au lac de Vassivière, Peyrat-le-Château (87).

2. MISE A JOUR DE L'OUTIL SIN 2

L'outil SIN2 n'a pas nécessité de mise à jour au cours de cette année d'animation, la précédente datant de septembre 2018.

3. BILAN ANNUEL

Le bilan annuel est l'objet du présent document.

ASSISTANCE AU DISPOSITIF D'ÉVALUATION D'INCIDENCES

Le volet d'assistance technique prend une importance croissante dans les activités d'animation. Par ailleurs, les demandes arrivant de façon aléatoire et s'inscrivant dans des démarches administratives nécessitant des délais de réponse raisonnables, ce travail nécessite une disponibilité constante. Les informations et avis techniques formulés par les structures animatrices concernent des projets soumis à évaluation d'incidences, ainsi que des opérations non soumises à évaluations d'incidences nécessitant le même type d'assistance : Plans Simple de Gestion (PSG) pour les forêts privées, travaux d'entretien des barrages hydro-électriques, aménagements ONF, etc. Les tableaux ci-dessous résument les contacts qui ont abouti à une réponse technique des animateurs dans le cadre de tels dossiers.

1. PUY-DE-DOME ET CANTAL (AUVERGNE)

Sources des demandes	Projet	Date
Mairie Larrode	Retirer du bois coupé et stocké en période de reproduction	07/06/2019
Organisateurs	Course sur prairie – quad et motos	14/06/2019
DDT	Construction locaux – barrage de Marèges	08/07/2019
DDT	Tour de l'Avenir - cyclisme	15/07/2019
DDT	Rando des phacochères - moto	15/07/2019
ONF	Document d'aménagement des forêts de la commune de Pleaux	29/07/2019
CNPF	PSG sur la commune d'Avèze	07/08/2019
DDT	Enduro mag day	05/09/2019
DDT	Coupe chez un propriétaire privé	11/09/2019
Organisateurs	Hard defi tour	14/10/2019
Propriétaire privé	Construction d'un bâtiment agricole	23/01/2020
Entreprise	Peinture des pylônes RTE	18/02/2020
DDT	Tour de france	25/02/2020
Propriétaire privé	Poulailler industriel	10/03/2020
CNPF	PSG sur Larrode et savenne	31/03/2020
Organisateur	Hard defi tour automne	16/04/2020
Organisateur	Survole en hélicoptères pour relevés LIDAR	07/05/2020

Tableau 2 : dossiers d'évaluation d'incidences traités dans le Cantal et le Puy-de-Dôme.

2. CORREZE (NOUVELLE AQUITAINE)

L'année est marquée par une forte hausse du temps consacré à cette importante mission, soient 15,5 jours sur 10 budgétisés initialement. 30 demandes ont ainsi été traitées lors de cette 8^e année d'animation (24 l'année précédente). 17 s'inscrivent dans le cadre des évaluations d'incidences réglementaires (9 l'année précédente), dont 6 ont trait à l'activité sylvicole. Parmi les 13 dossiers ne s'inscrivant pas dans le régime d'évaluations

d'incidences Natura 2000, 5 sont en rapport avec les activités sylvicoles (documents de gestion sylvicole, projets de coupes). Plusieurs projets concernent la commune de Saint-Etienne-aux-Clos. Les tableaux ci-après résument les interventions réalisées.

Sources des demandes	Projet	Date
CNPF	Coupe forestière à Rilhac-Xaintrie.	25/06/2019
		06/09/2019
		09/01/2020
ENEDIS	Travaux de raccordement à Marèges.	20/08/2019
Scierie des Gardes – groupe Destampes	Coupe forestière à Saint-Etienne-aux-Clos.	20/08/2019
		27/09/2019
Syndicat de la Diège	Création de route forestière à Saint-Etienne-aux-Clos.	21/08/2019
		02/09/2019
Particulier	Construction de maison individuelle à Sarroux.	18/09/2019
Agriculteurs	Elevage de porcs à Merlines.	26/09/2019
Chambre d'agriculture 19	Défriche pour parcelles agricoles à Saint-Julien-près-Bort.	10/10/2019
Syndicat de la Diège	Mise en place d'une antenne relais téléphonique à Soursac.	17/10/2019
Organisateur	Manifestation motorisée Hard Défi Tour sur le Nord de la ZPS.	18/10/2019
Bilotta Bois Forêts	Coupe forestière à Saint-Etienne-aux-Clos. Visite sur le terrain le 25/11/2019.	18/10/2019
		25/11/2019
ENEDIS	Enfouissement de lignes haute tension sur la Diège.	29/11/2019
PAPON Architecte	Agrandissement de maison et construction de piscine individuelle à Sarroux.	15/01/2020
Syndicat de la Diège	Raccordement de ligne électrique souterraine à Soursac.	20/02/2020
EDF	Travaux d'entretien des ponts à Sérandon, Lapeau et Lamazière-Basse.	04/03/2020
Particulier	Conversion d'une prairie en boisement à Sérandon.	19/03/2020
ENEDIS	Travaux de remplace de lignes électriques à Bort-les-Orgues.	23/04/2020
Organisateur	Manifestation motorisée Hard Défi Tour sur le Nord de la ZPS (projet correctif).	07/05/2020

Tableau 3 : dossiers d'évaluation d'incidences traités en Corrèze.

Sources des demandes	Projet	Date
Département de la Corrèze	Projet de spectacle sons et lumières aux Tours-de-Merle.	10/06/2019 (réunion)
SARL DESSASSIS	Construction de maison individuelle à Merlines.	11/06/2019
Aéromodélisme club de Brive	Meeting d'aéromodélisme à proximité de la ZPS.	24/06/2019
RTE	Travaux d'entretien de lignes électriques, secteur Breuil-Valette et barrage du Chastang.	30/07/2019
ONF	PSG à Bassignac-le-Haut.	23/08/2019
ADELI	Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles à Aix.	30/08/2019
CNPF	PSG à Saint-Etienne-aux-Clos et Confolent-Port-Dieu.	26/09/2019
CEN Nouvelle Aquitaine	Plan de gestion à Saint-Etienne-aux-Clos.	18/10/2019
Expert forestier	Plan de gestion forestier à HautePAGE.	29/10/2019
CFBL Coopérative forestière	Coupe forestière à Sérandon.	29/11/2019
RTE	Travaux d'entretien de lignes électriques à Soursac.	05/12/2019
RTE	Travaux d'aménagement au poste du Breuil, Soursac.	05/12/2019
EDF	Travaux d'entretien à Marcillac-la-Croisille.	01/04/2020

Tableau 4 : autres dossiers d'assistance technique traités en Corrèze.

Un projet de coupe forestière sur 13,65 hectares de forêts feuillus de pente dans les gorges du Chavanon (Saint-Etienne-aux-Clos) a suscité une attention particulière. Ce projet était très impactant pour les espèces d'intérêt européen en l'état. Une rencontre sur le terrain a été organisée par les services de la DDT Corrèze le 25 novembre. Les participants étaient deux représentants du service en charge de la forêt à la DDT Corrèze, une représentante du CNPF, deux représentants du PNR de Millevaches en Limousin, le propriétaire, l'exploitant forestier et l'animateur Natura 2000 de la ZPS. Un mode d'exploitation alternatif a été proposé, et accepté par le propriétaire et l'exploitant. Il consiste au maintien de boisements à enjeux, à l'exploitation par éclaircies de certaines parcelles et à l'exploitation par coupe rase de surfaces réduites d'enjeux moindres.

Un second projet problématique concernait l'exploitation de plantations restreintes de sapins de Douglas dans une forêt de pente majoritairement feuillue à Rilhac-Xaintrie. Cette coupe n'entrait pas dans le Plan Simple de Gestion validé pour les parcelles en question, et nécessitait à ce titre une évaluation d'incidences Natura 2000. Quelques jours avant la sollicitation du propriétaire, un nid d'aigle botté venait juste d'être localisé dans un de ces sapins, suite à la localisation du territoire l'année précédente. La coupe de l'arbre porteur du nid et les modifications de l'environnement immédiat aurait engendré à coup sûr l'abandon de ce site de reproduction. Cette coupe ne pouvait donc avoir lieu car elle ne respectait pas la réglementation sur la protection des espèces (code de l'environnement) et la Directive Oiseaux. Les services de l'état ont donc été informés par l'animateur, puis un courrier a été envoyé au propriétaire (annexe 4). La configuration du site est

très particulière, avec l'arbre porteur du nid situé dans un bosquet en limite de la plantation, et entouré de feuillus non concernés par la coupe. Dans ce contexte, la très difficile conciliation entre l'exploitation des résineux et le maintien du site de reproduction de cette espèce très sensible a été tentée en préservant seulement le bosquet autour de l'arbre porteur du nid. Le propriétaire et l'exploitant forestier ont accepté cette contrainte réglementaire. Ainsi, la LPO Limousin a marqué une vingtaine de sapins de Vancouver comprenant l'arbre porteur du nid et les arbres environnants le 9 janvier 2020. Le 20 avril 2020, un couple d'aigles bottés était observé sur le site. Puis le 11 mai, en période de rédaction du présent bilan, une femelle occupait le nid (couvaison). Ces informations laissent donc envisager le succès de l'opération, dont un bilan plus précis pourra être effectué par la suite.



Photographie du boisement concerné.



Marquage des arbres en janvier 2020.

CONCLUSION

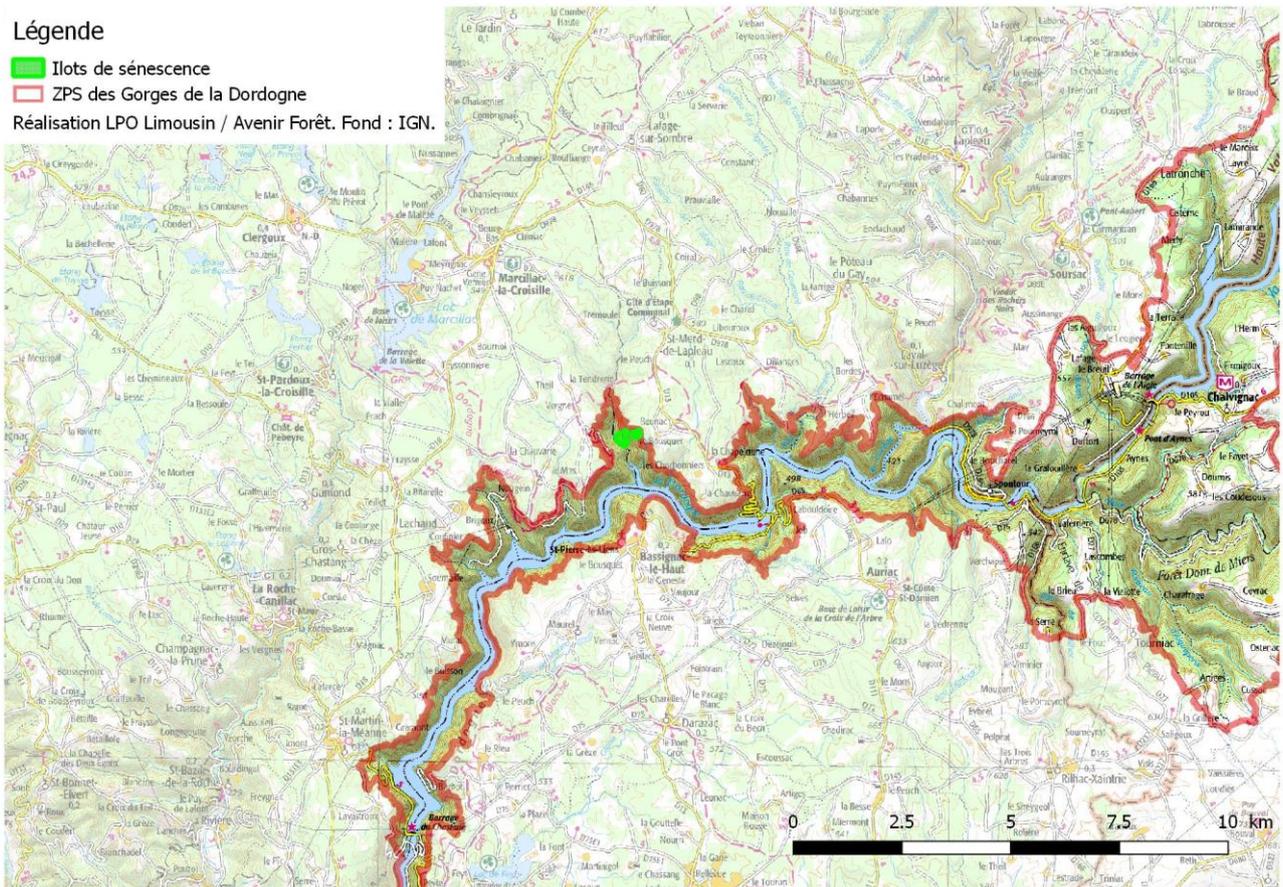
Ce troisième bilan clôture la période d'animation couverte par le présent marché, d'une durée de trois ans. Le COPIL ayant dû être reporté pour des raisons indépendantes des structures animatrices, sa tenue sera une priorité pour la prochaine période d'animation. La plupart des actions entreprises sur la zone Natura 2000 des Gorges de la Dordogne s'inscrit dans la durée. L'action de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et de la LPO Limousin s'appuie toujours sur un ancrage territorial fort, la mise en œuvre de nombreux partenariats locaux, et une forte diversification des modes d'action. Parmi les actions marquantes, notons la signature de chartes Natura 2000 sur 739 hectares, le succès rencontré par la journée de formation pratique sur la gestion et la valorisation des haies, les guides vidéo en voie d'achèvement et prochainement mis en lignes, ou encore la forte mobilisation sur l'assistance technique (évaluation des incidences et assimilés), dont la charge a cru de façon significative cette année. Extrêmement attachée à la conservation du patrimoine naturel exceptionnel des gorges de la Dordogne, la LPO continuera à tout mettre en œuvre pour répondre aux exigences de conservation cadrées par la Directive Oiseaux, dans un esprit de concertation avec les acteurs du territoire.

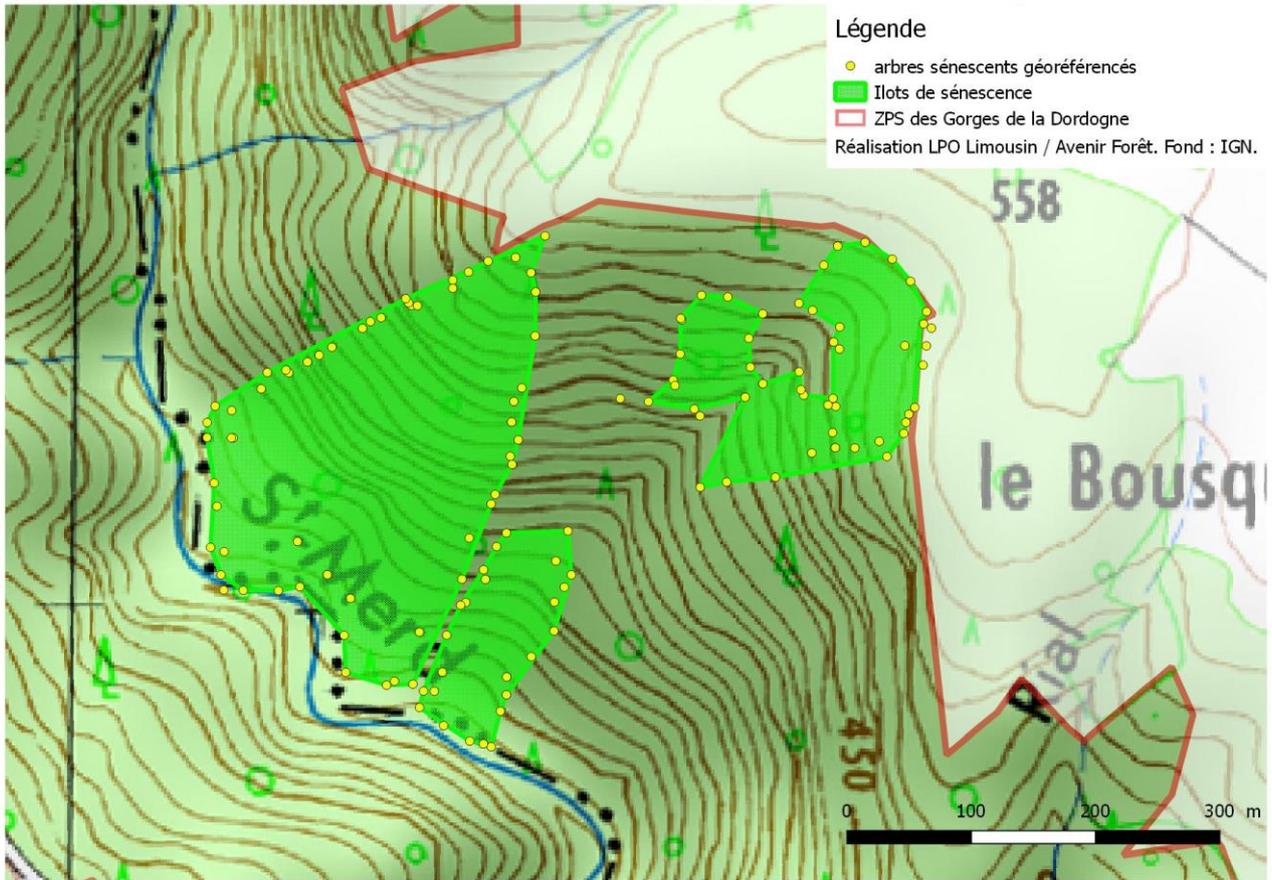
ANNEXE 1 : PRE-PROJET DE CONTRAT BOIS SENESCENTS EN CORREZE (VERSION 1)

Légende

-  Ilots de sénescence
-  ZPS des Gorges de la Dordogne

Réalisation LPO Limousin / Avenir Forêt. Fond : IGN.



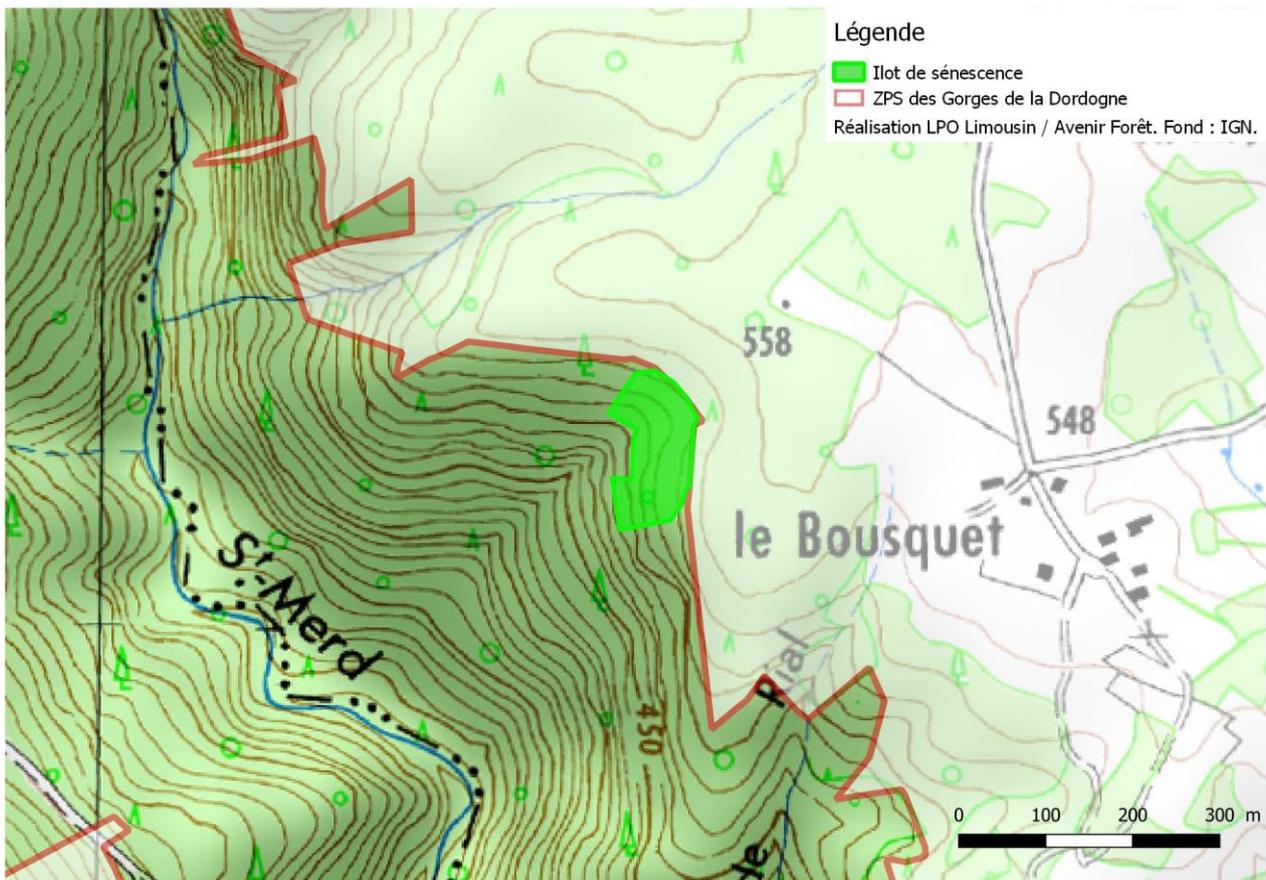


Pré-contrat Natura 2000

Pré-contrat Natura 2000			
Département :	Corrèze		
Nom du site Natura 2000 concerné :	Gorges de la Dordogne Natura 2000 FR7412001		
Animateur du site :	LPO Limousin & AURA - Anthony VIRONDEAU		
Type de contrat (ni-ni / forestier, préciser le code du contrat)	Contrat forestier F12i		
Utilisation des barèmes (oui/non)	oui		
Intitulé du contrat :	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents		
Coût du contrat :	34 868 €		
Priorisation du contrat par l'animateur (1 à 3, 1 étant la plus forte) :	1		
Signataire du contrat :	Groupement Forestier Avenir Forêt - Pierre Demougeot		
Date de réception :		<input type="checkbox"/> Retenu	
Date de CT envisagée :		<input type="checkbox"/> Retenu avec modification	
Mois prévu pour l'ICP régionale :		<input type="checkbox"/> Non retenu	
Critères habitats et espèces	Description précise / explications	Remarques services instructeurs (DREAL/DDT)	Note
Espèces et habitats visés par le contrat	Milan royal, Milan noir, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle botté, Pic noir, Pic mar (7 espèces d'intérêt communautaire), et les habitats forestiers accueillant la reproduction de ces espèces (habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive Oiseaux). La forêt des gorges de la Dordogne et affluents constitue un corridor forestier exceptionnel, d'une longueur de 150 km et d'une surface de 70 000 ha d'un seul tenant, dont une partie est classée en ZPS.		Critère 1
Espèce ou habitat prioritaire au titre de la DHFF OU Espèce inscrite à l'annexe I de la DO ET présente sur la liste rouge nationale/régionale	Milan royal (EN LR régionale et VU LR nationale), Circaète Jean-le-Blanc (EN LR régionale), Aigle botté (EN LR régionale). Les parcelles concernées sont également incluses dans la ZSC Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents (FR7401103) et cumulent des enjeux habitats / espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats (en particulier habitats forestiers). Le site n'étant pas animé, ces enjeux ne sont pas développés ici.		Critère 2
Espèces PNA (loutre, vison, chiroptères, odonates, maculinea, cistude, sonneur à ventre jaune, liparis de loesel, mulettes, outarde canepetière, râle des genêts, phragmite aquatique)	Milan royal . Les gorges de la Dordogne sont, après les Pyrénées, le second bastion néo-aquitain pour cette espèce endémique à l'Europe, en reproduction comme en hivernage. Les territoires de reproduction sont essentiellement localisés dans les pentes boisées couvertes de feuillus.		Critère 3
Habitats et espèces : niveau d'enjeu identifié dans le DOCOB (préciser la(es) fiche(s) action)	Le Docob cible les forêts feuillus de pente comme les habitats d'espèces présentant les enjeux les plus forts, et en fait l'objet du 1 ^{er} des 4 objectifs de développement durable. La mise en œuvre des contrats Natura 2000 fait l'objet de la fiche action A4, le contrat bois sénescents étant le contrat le plus pertinent au regard des enjeux de la ZPS.		Critère 4

Critères techniques	Description précise / explications		Note
Menace imminente sur l'habitat d'IC ou l'espèce d'IC (L'urgence à agir doit être justifié)	L'exploitation forestière des forêts s'intensifie sur le site. En 2019 uniquement partie néo-aquitaine du site, l'animateur a été sollicité pour 6 documents de gestion forestiers intégrant des coupes, 11 autres demandes de coupes, incluant des coupes rases en forêt feuillus de pente, et une création de piste forestière destinée à l'exploitation. Les parcelles en question viennent de faire l'objet d'une acquisition par un groupement forestier qui pourra les exploiter si un contrat Natura 2000 n'est pas passé.		Critère 5
Détail technique du contrat - préciser les effets attendus sur les habitats/espèces - Joindre un tableau avec le détail du coût du contrat par type d'action (accompagné de devis à dire d'expert ou d'entreprise) - Préciser la programmation annuelle des actions du contrat et le plan de financement - Joindre une carte permettant de localiser le projet (1/10000ème) - Préciser les espèces patrimoniales (hors espèces d'intérêt communautaire) concernées - Préciser si les travaux sont soumis à autorisation (si oui, au titre de quelle réglementation ?)	Le contrat porte sur les parcelles C151 (îlot 1 - 5,343 ha), C140 et C141 (îlot 2 - 1,005 ha), C145 et C147 (îlot 3 - 2,369 ha), au lieu-dit Le Bousquet commune de Saint-Merd-de-Lapleau (Corrèze). Voir les 2 cartes jointes. La demande porte sur la sous-action "arbres sénescents disséminés" et sur la mesure "îlot Natura 2000" (pour la surface indiquée). Des relevés réalisés par le propriétaire, ingénieur forestier, ont permis de géoréférencer les arbres situés en bordure et servant de limites aux trois îlots (polygones). Le nombre d'arbres sénescents inventoriés à cette occasion garantit le fait que le nombre de tiges prises en compte dans le contrat atteindra le plafond d'indemnisation de 2000 € / hectares. - îlot 1 = 5,343 ha soit un montant de 21 372 € - îlot 2 = 1,005 ha soit un montant de 4 020 € - îlot 3 = 2,369 ha soit un montant de 9 476 € L'absence de sylviculture sur ces parcelles pérenniserait l'absence de dérangement pour les rapaces nicheurs, et permettra l'augmentation du volume de bois mort sur pieds favorable à tout l'écosystème forestier, et notamment le pic noir et le pic mar. Enfin, la continuité du corridor écologique que représente ces forêts de pente sera maintenue.		Critère 6
Le contrat est-il soumis à des contraintes techniques liées au milieu naturel ? Si oui, préciser (risque de non réalisation partielle ou totale du contrat, d'impact sur le coût du contrat...)	Non.		Critère 7
Caractère pérenne de l'action : la réussite est-elle soumise à un entretien régulier ? (oui/non)	Non.		Critère 9
Le contrat est-il décisif dans la dynamique de contractualisation du site ? Ce critère doit être évalué au regard de l'historique de l'animation sur le site et du contrat (Cf onglet grille_evaluation). Précisez, ici, tous les éléments que vous jugez indispensables pour une bonne compréhension du contexte	Oui. Aucun contrat n'a pu être réalisé côté Nouvelle Aquitaine sur cette très grande ZPS, pour diverses raisons : structure du foncier et rareté des opportunités en particulier. Le groupement Avenir Forêt est par ailleurs engagé dans une démarche environnementale de grande qualité, respectueuse de la biodiversité, et ce contrat serait une reconnaissance de son investissement.		Critère 10
Cadrage du contrat	Description précise / explications		Note
Présence d'autre(s) financeur(s) que Etat et FEADER y compris autofinancement	Non.		critère 8
Note totale :			00:00

ANNEXE 2 : PRE-PROJET DE CONTRAT BOIS SENESCENTS EN CORREZE (VERSION 2)



Pré-contrat Natura 2000

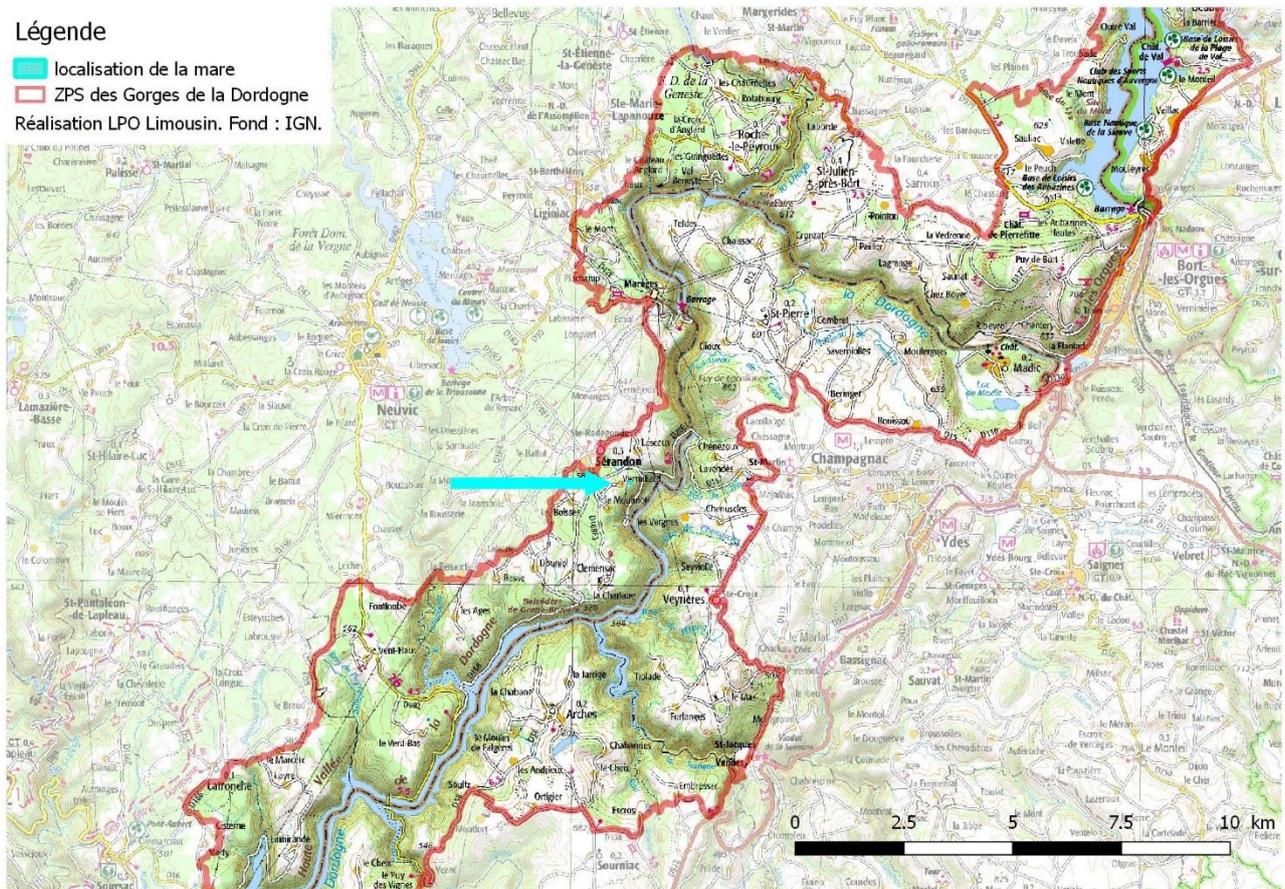
Pré-contrat Natura 2000			
Département :	Corrèze		
Nom du site Natura 2000 concerné :	Gorges de la Dordogne Natura 2000 FR7412001		
Animateur du site :	LPO Limousin & AURA - Anthony VIRONDEAU		
Type de contrat (ni-ni / forestier, préciser le code du contrat)	Contrat forestier F12i		
Utilisation des barèmes (oui/non)	oui		
Intitulé du contrat :	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents		
Coût du contrat :	5 080 €		
Priorisation du contrat par l'animateur (1 à 3, 1 étant la plus forte) :	1		
Signataire du contrat :	Groupement Forestier Avenir Forêt - Pierre Demougeot		
Date de réception :		<input type="checkbox"/> Retenu	
Date de CT envisagée :		<input type="checkbox"/> Retenu avec modification	
Mois prévu pour l'ICP régionale :		<input type="checkbox"/> Non retenu	
Critères habitats et espèces	Description précise / explications	Remarques services instructeurs (DREAL/DDT)	Note
Espèces et habitats visés par le contrat	Milan royal, Milan noir, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle botté, Pic noir, Pic mar (7 espèces d'intérêt communautaire), et les habitats forestiers accueillant la reproduction de ces espèces (habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive Oiseaux). La forêt des gorges de la Dordogne et affluents constitue un corridor forestier exceptionnel, d'une longueur de 150 km et d'une surface de 70 000 ha d'un seul tenant, dont une partie est classée en ZPS.		Critère 1
Espèce ou habitat prioritaire au titre de la DHFF OU Espèce inscrite à l'annexe I de la DO ET présente sur la liste rouge nationale/régionale	Milan royal (EN LR régionale et VU LR nationale), Circaète Jean-le-Blanc (EN LR régionale), Aigle botté (EN LR régionale). Les parcelles concernées sont également incluses dans la ZSC Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents (FR7401103) et cumulent des enjeux habitats / espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats (en particulier habitats forestiers). Le site n'étant pas animé, ces enjeux ne sont pas développés ici.		Critère 2
Espèces PNA (loutre, vison, chiroptères, odonates, maculinea, cistude, sonneur à ventre jaune, liparis de loesel, mulettes, outarde canepetière, râle des genêts, phragmite aquatique)	Milan royal . Les gorges de la Dordogne sont, après les Pyrénées, le second bastion néo-aquitain pour cette espèce endémique à l'Europe, en reproduction comme en hivernage. Les territoires de reproduction sont essentiellement localisés dans les pentes boisées couvertes de feuillus.		Critère 3
Habitats et espèces : niveau d'enjeu identifié dans le DOCOB (préciser la(es) fiche(s) action)	Le Docob cible les forêts feuillus de pente comme les habitats d'espèces présentant les enjeux les plus forts, et en fait l'objet du 1 ^{er} des 4 objectifs de développement durable. La mise en œuvre des contrats Natura 2000 fait l'objet de la fiche action A4, le contrat bois sénescents étant le contrat le plus pertinent au regard des enjeux de la ZPS.		Critère 4

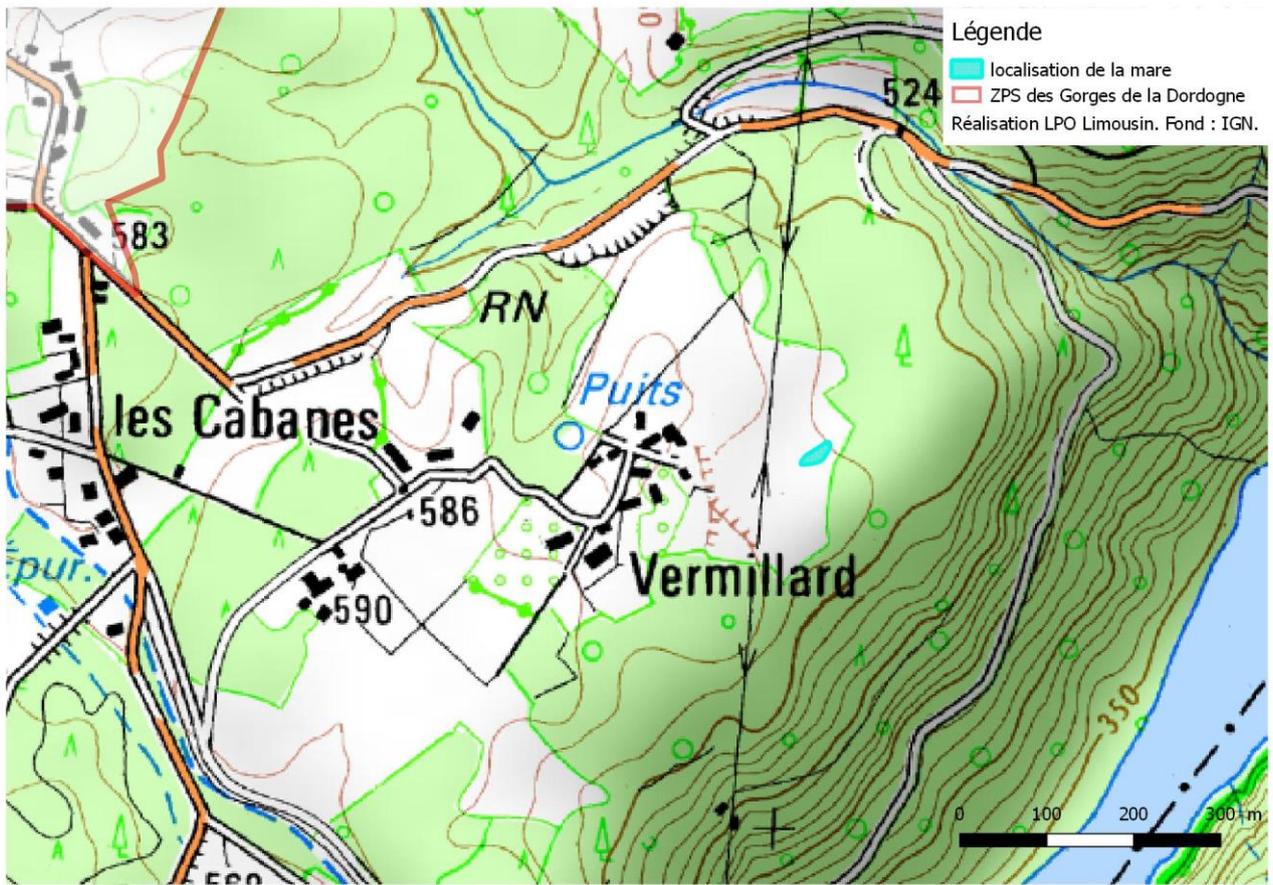
Critères techniques	Description précise / explications		Note
Menace imminente sur l'habitat d'IC ou l'espèce d'IC (L'urgence à agir doit être justifié)	L'exploitation forestière des forêts s'intensifie sur le site. En 2019 uniquement partie néo-aquitaine du site, l'animateur a été sollicité pour 6 documents de gestion forestiers intégrant des coupes, 11 autres demandes de coupes, incluant des coupes rases en forêt feuillus de pente, et une création de piste forestière destinée à l'exploitation. La parcelle en question vient de faire l'objet d'une acquisition par un groupement forestier qui pourra les exploiter si un contrat Natura 2000 n'est pas passé.		Critère 5
Détail technique du contrat - préciser les effets attendus sur les habitats/espèces - Joindre un tableau avec le détail du coût du contrat par type d'action (accompagné de devis à dire d'expert ou d'entreprise) - Préciser la programmation annuelle des actions du contrat et le plan de financement - Joindre une carte permettant de localiser le projet (1/10000ème) - Préciser les espèces patrimoniales (hors espèces d'intérêt communautaire) concernées - Préciser si les travaux sont soumis à autorisation (si oui, au titre de quelle réglementation ?)	Le contrat porte sur la partie la plus exploitable et desservie de la parcelle C145, située en haut de pente, pour 1,27 hectare, au lieu-dit Le Bousquet commune de Saint-Merd-de-Lapleau (Corrèze). Voir les 2 cartes jointes. La demande porte sur la sous-action "arbres sénescents disséminés" et sur la mesure "îlot Natura 2000" (pour la surface indiquée). Des relevés réalisés par le propriétaire, ingénieur forestier, ont permis de géoréférencer les arbres situés en bordure et servant de limites à l'îlot proposé. Le nombre d'arbres sénescents inventoriés à cette occasion garantit le fait que le nombre de tiges prises en compte dans le contrat atteindra le plafond d'indemnisation de 2000 € / hectares. Surface de l'îlot = 1,27 ha soit un montant de 5 080 €. L'absence de sylviculture sur cette partie de la parcelle pérenniserait l'absence de dérangement pour les rapaces nicheurs, et permettrait l'augmentation du volume de bois mort sur pieds favorable à tout l'écosystème forestier, et notamment le pic noir et le pic mar. Le maintien du caractère boisé en haut de pente favorisera également la conservation des boisements de pente situés en dessous. Ainsi, la continuité du corridor écologique que représente ces forêts de pente sera maintenue.		Critère 6
Le contrat est-il soumis à des contraintes techniques liées au milieu naturel ? Si oui, préciser (risque de non réalisation partielle ou totale du contrat, d'impact sur le coût du contrat...)	Non.		Critère 7
Caractère pérenne de l'action : la réussite est-elle soumise à un entretien régulier ? (oui/non)	Non.		Critère 9
Le contrat est-il décisif dans la dynamique de contractualisation du site ? Ce critère doit être évalué au regard de l'historique de l'animation sur le site et du contrat (Cf onglet grille_evaluation). Précisez, ici, tous les éléments que vous jugez indispensables pour une bonne compréhension du contexte	Oui. Aucun contrat n'a pu être réalisé côté Nouvelle Aquitaine sur cette très grande ZPS, pour diverses raisons : structure du foncier et rareté, topographie et rareté des opportunités en particulier. Le groupement Avenir Forêt est par ailleurs engagé dans une démarche environnementale de grande qualité, respectueuse de la biodiversité, et ce contrat serait une reconnaissance de son investissement.		Critère 10
Cadrage du contrat	Description précise / explications		Note
Présence d'autre(s) financeur(s) que Etat et FEADER y compris autofinancement	Non.		critère 8
Note totale :			00:00

ANNEXE 3 : PRE-PROJET DE CONTRAT ENTRETIEN DE MARE EN CORREZE

Légende

-  localisation de la mare
 -  ZPS des Gorges de la Dordogne
- Réalisation LPO Limousin. Fond : IGN.





Pré-contrat Natura 2000

Pré-contrat Natura 2000			
Département :	Corrèze		
Nom du site Natura 2000 concerné :	Gorges de la Dordogne Natura 2000 FR7412001		
Animateur du site :	LPO Limousin & AURA - Anthony VIRONDEAU		
Type de contrat (ni-ni / forestier, préciser le code du contrat)	Contrat ni-ni N09R		
Utilisation des barèmes (oui/non)	non		
Intitulé du contrat :	Entretien de mares ou d'étangs		
Coût du contrat :	888 €		
Priorisation du contrat par l'animateur (1 à 3, 1 étant la plus forte) :	1		
Signataire du contrat :	Eric REYMONDOUX (propriétaire)		
Date de réception :		<input type="checkbox"/> Retenu	
Date de CT envisagée :		<input type="checkbox"/> Retenu avec modification	
Mois prévu pour l'ICP régionale :		<input type="checkbox"/> Non retenu	
Critères habitats et espèces	Description précise / explications	Remarques services instructeurs (DREAL/DDT)	Note
Espèces et habitats visés par le contrat	Cigogne noire, Bondrée apivore, Milan royal, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Aigle botté, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur. La mare est partie intégrante de l'habitat de chasse de ces espèces, et permet d'assurer une ressource alimentaire importante. Par exemple, la cigogne noire exploite régulièrement ce type d'habitats en halte migratoire sur la ZPS. C'est un habitat important pour les couleuvres qui sont essentielles à l'alimentation du circaète, pour les amphibiens consommés par la bondrée par temps pluvieux, ou encore pour les insectes, base de l'alimentation de nombre d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.		Critère 1
Espèce ou habitat prioritaire au titre de la DHFF OU Espèce inscrite à l'annexe I de la DO ET présente sur la liste rouge nationale/régionale	Cigogne noire (VU en migration LR nationale, EN en migration LR Limousin), Milan royal (VU LR nationale, EN LR Limousin), Circaète Jean-le-Blanc (EN LR Limousin), Aigle botté (EN LR Limousin), Faucon pèlerin (VU LR Limousin), Grand-duc d'Europe (CR LR Limousin), Martin-pêcheur d'Europe (VU LR nationale), Alouette lulu (VU LR Limousin). Notons la présence de la ZSC Vallée de la Dordogne sur l'ensemble de son cours et affluents (FR7401103) à 180 m de la mare, ZSC comprenant des enjeux chiroptères pour lesquels les ressources alimentaires en insectes sont essentielles également.		Critère 2
Espèces PNA (loutre, vison, chiroptères, odonates, maculinea, cistude, sonneur à ventre jaune, liparis de loesel, mulettes, outarde canepetière, râle des genêts, phragmite aquatique)	Milan royal. Les gorges de la Dordogne sont, après les Pyrénées, le second bastion néo-aquitain pour cette espèce endémique à l'Europe, en reproduction comme en hivernage. L'espèce se nourrit dans les milieux agricoles et la présence de ressources alimentaires riches, variées et non empoisonnées est la problématique majeure de la conservation de l'espèce.		Critère 3
Habitats et espèces : niveau d'enjeu identifié dans le DOCOB (préciser la(es) fiche(s) action)	Dans le Docob, les milieux agricoles représentent le second enjeu en terme d'importance (après la conservation des forêts de pente). Ils sont les habitats de chasse essentiels d'une majorité des espèces d'intérêt communautaire de la ZPS. Les objectifs opérationnels mentionnent le maintien de la mosaïque des milieux en zone agricole, et le maintien d'une ressource alimentaire riche et variée pour les oiseaux. La mise en œuvre des contrats Natura 2000 fait l'objet de la fiche action A4.		Critère 4

Critères techniques	Description précise / explications		Note
Menace imminente sur l'habitat d'IC ou l'espèce d'IC (L'urgence à agir doit être justifié)	La mare concernée est fortement comblée par les sédiments et la végétation, notamment ligneuse (saules). Cf. photo jointe. Une intervention à court terme est importante pour assurer la pérennité des espèces présentes (reptiles, amphibiens, invertébrés), d'autant plus dans un contexte de sécheresses répétées.		Critère 5
Détail technique du contrat - préciser les effets attendus sur les habitats/espèces - Joindre un tableau avec le détail du coût du contrat par type d'action (accompagné de devis à dire d'expert ou d'entreprise) - Préciser la programmation annuelle des actions du contrat et le plan de financement - Joindre une carte permettant de localiser le projet (1/1000ème) - Préciser les espèces patrimoniales (hors espèces d'intérêt communautaire) concernées - Préciser si les travaux sont soumis à autorisation (si oui, au titre de quelle réglementation ?)	La mare se situe dans une prairie pâturée (ovins) à Vermillard, commune de Sérandon (19), sur la parcelle ZE 139. Sa surface n'a pas pu être mesurée précisément du fait de la végétation riveraine, mais elle est de l'ordre de 400 m². L'entretien de la mare par curage des sédiments accumulés et réduction de la végétation ligneuse constituera un rajeunissement du milieu. La partie en eau libre sera ainsi reconstruite et mise en lumière. La restauration de ce petit habitat sera favorable aux invertébrés, aux amphibiens et aux reptiles, ressources alimentaires des oiseaux d'intérêt communautaire. La baisse des ressources alimentaires provoquée par l'uniformisation des milieux agricoles (à laquelle participe la disparition des mares) et par l'usage des pesticides est la plus importante menace actuelle sur la conservation des oiseaux en Europe. Par ailleurs, la pérennité des mares est un enjeu écologique d'autant plus fort que le changement climatique affecte la répartition des précipitations et augmente l'évaporation. La préservation des zones humides est un moyen essentiel pour retenir l'eau. Un seul devis (pièce jointe) a pu être obtenu, en raison du nombre très limité d'entreprises locales intervenant dans le secteur. Aucune entreprise ou association de type chantier d'insertion n'a répondu aux sollicitations. L'entreprise ayant produit le devis joint est locale et intervient dans la restauration de milieux aquatiques. Les travaux seraient réalisés en une fois en période favorable, prenant en compte les enjeux en termes de biodiversité. Ils comprennent le nettoyage et le curage de la mare, ainsi que la mise en place d'un trop plein. Les travaux ne nécessitent pas d'autorisation car ils relèvent d'une opération d'entretien. Pièces jointes : 2 cartes, photo de situation, devis		Critère 6
Le contrat est-il soumis à des contraintes techniques liées au milieu naturel ? Si oui, préciser (risque de non réalisation partielle ou totale du contrat, d'impact sur le coût du contrat...)	Non.		Critère 7
Caractère pérenne de l'action : la réussite est-elle soumise à un entretien régulier ? (oui/non)	L'action nécessitera d'être reproduite ponctuellement, mais aura des impacts positifs à moyen terme (pendant plusieurs années).		Critère 9
Le contrat est-il décisif dans la dynamique de contractualisation du site ? Ce critère doit être évalué au regard de l'historique de l'animation sur le site et du contrat (Cf onglet grille_evaluation). Précisez, ici, tous les éléments que vous jugez indispensables pour une bonne compréhension du contexte	Oui. Aucun contrat n'a pu être réalisé côté Nouvelle Aquitaine sur cette très grande ZPS, pour diverses raisons : structure du foncier et rareté des opportunités en particulier. Par ailleurs aucune MAE n'a jamais été contractualisée sur la ZPS, pour diverses raisons successives : absence d'enveloppe financière (programmation précédente), territoire non prioritaire pour la Région NA (programmation actuelle) engendrant une faible surface contractualisable (territoire inclus dans le PNR de Millevalches seulement), PAEC rejeté région Aura en raison du manque de partenaires locaux, et enfin faible intérêt des quelques exploitants concernés par les possibilités de contractualisation. Ainsi, aucune mesure de gestion n'a été financée sur la partie néo-aquitaine de la ZPS.		Critère 10
Cadrage du contrat	Description précise / explications		Note
Présence d'autre(s) financeur(s) que Etat et FEADER y compris autofinancement	Non.		critère 8

ANNEXE 4 : COURRIER D'INFORMATION AU PROPRIETAIRE D'UN ARBRE PORTEUR D'UN NID D'AIGLE BOTTE ET CONCERNE PAR UN PROJET DE COUPE.

M. XX

Dossier suivi par : Anthony VIRONDEAU

Ref. : 0820_AV_HF

Aixe-sur-Vienne, le 20 août 2019

Objet : conservation d'un nid d'aigle botté dans le cadre d'un projet de coupe forestière au sein de la zone Natura 2000 des Gorges de la Dordogne.

Monsieur,

Suite à notre rendez-vous à XX, le 25 juin dernier, et concernant votre projet de coupe de bois sur des peuplements de sapins de Vancouver *Abies grandis* au lieu-dit XX, je vous confirme la présence d'un territoire de reproduction d'aigle botté dans le secteur. L'arbre porteur du nid a pu être géolocalisé. Il est situé sur la parcelle XX, dans un sapin de Vancouver.

Les gorges de la Dordogne forment un patrimoine exceptionnel de notre territoire, notamment sur le plan naturel. De nombreuses espèces de faune et de flore s'y épanouissent, dont certaines d'intérêt européen et, à ce titre, visées par le réseau Natura 2000. Ainsi, 46 000 hectares de gorges et de plateaux sont classés en Zone de Protection Spéciale, désignées ainsi pour la protection d'oiseaux d'intérêt européen dont l'aigle botté. Vos parcelles de forêts de pente situées à XX, dans la zone Natura 2000, hébergent ainsi un patrimoine naturel remarquable.

L'aigle botté est un rapace forestier de la taille d'une buse, qui se reproduit en Europe et hiverne en Afrique tropicale. C'est une espèce rare et protégée. Prédateur d'oiseaux et notamment de corvidés, il joue un rôle important dans les écosystèmes, au même titre que les autres espèces. 30 à 40 couples trouvent refuge dans la zone Natura 2000 (territoire couvrant 63 communes). Chaque couple occupe un territoire centré sur le nid, qui est généralement réutilisé année après année.

La directive européenne concernant la conservation des oiseaux sauvages (1979, révisée en 2009), mentionne l'aigle botté comme faisant partie des espèces devant faire l'objet de mesures de conservation spéciales. L'espèce est protégée en France (code de l'environnement article L411-1, arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des espèces protégées et les modalités de leur protection). Sont ainsi interdits « la destruction des oiseaux », « la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction, « la destruction ou l'enlèvement des nids », ainsi que « la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ». Dans le cas présent, deux mesures sont importantes pour garantir la préservation de l'espèce :

- Ne pas réaliser de travaux forestiers en période de reproduction, entre le 1^{er} avril et le 30 août.

- Conserver sur pied l'arbre porteur du nid ainsi que les arbres environnants (de l'ordre de 10 à 20 tiges), qui forment le cœur du site de reproduction.

En tant qu'animateur Natura 2000, je pourrai vous présenter sur le terrain, ainsi qu'à l'exploitant forestier, la localisation du nid et des arbres à préserver. Je vous rappelle à ce propos mes coordonnées. Tel : 07 81 59 04 72. Mail : anthony.virondeau@lpo.fr. Cette contrainte devrait contribuer à la sauvegarde d'une espèce remarquable et menacée tout en permettant l'exploitation de la majeure partie des plantations de sapins. Je reste à votre disposition pour toute question relative à ces enjeux de protection de la biodiversité.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Anthony VIRONDEAU
Chargé de mission LPO Limousin
Animateur de la zone Natura 2000 des Gorges
de la Dordogne

Copie à :

- DREAL Nouvelle Aquitaine, M. Frédéric THEUIL ;
- DDT Corrèze, Service Environnement Police de l'Eau et des Risques, M^{me} Sophie RIOL ;
- Service départemental ONCFS de la Corrèze ;
- M. XX, exploitant forestier.